



Licenciement assistante maternelle

Par **mex12185**, le **16/01/2014** à **15:12**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai un probleme avec mon assistante maternelle

elle nous as dit oralement que elle était enceinte de 2 mois et quelle serait en arret maladie assez souvent car elle a un probleme , donc ne pourra pas garder mon fils

sachant qu'elle a deja été 29 jours en arrêt maladie en 1 an pour des petits souci de santé

nous étions content pour elle, et ma femme lui a envoyé un texto de bonne année pour elle et son futur bébé

j'ai donc décide de lui retiré l'enfant car elle ne peut plus s'en occuper et nous d'avoir des arrêt maladie à répétition nous prenions des congé pour s'occuper de notre fils , nous sommes meme en vacances anticipé sur 2015 c'est pour vous dire que cela ne peut plus durer comme ca et au passage elle ne ma fait donner de lettre avec justificatif comme quoi elle est enceinte

j'ai fait un AR rapture de contrat sans motif comme cela est indiqué dans la marche à suivre et elle me reponds que sans motif cela est pas valable devant un juge et qu'elle doit fournir un motif

comment je peux faire pour pas que cela se joue devant les prud'homme car en plus est ce que le texto sera une preuve de sa part que on etait au courant

aidez moi je ne sais plus quoi faire

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]